



Fédération de Chirurgie
Viscérale & Digestive

Paris, le 17 novembre 2008

Président :
Dr B. MILLAT

Chères et Chers Collègues,

Vice-présidents :
Dr G. CHAMPAULT
Gouvernance Scientifique

Vous êtes engagé(e)s dans la procédure d'accréditation.

Dr H. JOHANET
Gouvernance Professionnelle

Ce courrier a pour but de répondre à vos interrogations concernant les implications personnelles de cet engagement et le travail qui est fait par la FCVD pour vous permettre d'atteindre cet objectif.

Secrétaires :
Dr C. VONS
Evaluation des Pratiques
Professionnelles

La prise en charge d'une partie de votre prime annuelle de RCP est la contrepartie à votre devoir de mettre en place une évaluation de votre pratique quotidienne et une gestion des risques qui y sont attachés. La validation de cette accréditation se fait tous les quatre ans et pendant ces quatre années vous bénéficierez chaque année de cet avantage financier. A l'inverse, une non-accréditation vous obligerait au remboursement des sommes perçues.

Dr J.F. GRAVIÉ
Accréditation

Trésorier :
Dr P. BREIL

C'est pour rendre possible ces avantages financiers significatifs que la FCVD s'est constituée comme organisme professionnel de notre spécialité et a fait le travail nécessaire pour obtenir de la HAS les agréments pour l'EPP et l'Accréditation. La FCVD vient d'obtenir de la HAS le renouvellement de cette accréditation et cela témoigne du fait que le travail accompli, l'organisation mise en place, son mode de fonctionnement et son financement permettaient d'assurer une gestion indépendante et pérenne de l'accréditation. D'autres organismes agréés qui n'avaient pas voulu faire les mêmes choix que la FCVD sont aujourd'hui dans l'incapacité de poursuivre leur travail du fait d'un financement insuffisant et sans le travail de l'organisme agréé pas d'accréditation.

Le travail que s'est fixé la FCVD jusqu'en 2010 est publié dans le référentiel risque de la spécialité accessible sur le site de l'HAS et sur le site de la FCVD (www.chirurgie-viscerale.org) il permet, si besoin est, de justifier l'effort financier qui vous est demandé.

La formation des experts en gestion des risques, le traitement des dossiers des médecins engagés, l'analyse des événements porteurs de risque, l'élaboration des recommandations, l'accompagnement des mesures d'évaluation de nos pratiques professionnelles reposent sur un groupe de collègues volontaires, issus de toutes les composantes de la fédération et représentant tous les modes d'activité.

Ils ont travaillé bénévolement depuis juin 2006 pour que le dispositif d'accréditation puisse commencer et depuis juillet 2008, grâce aux contributions des médecins engagés et aux primes versées par les CPAM, le travail de la FCVD se professionnalise dans des conditions de financement totalement transparentes et qui seront largement communiquées. Il est temps que cesse l'ambiance délétère et suspicieuse qui a été probablement favorisée par une insuffisance de communication de la part de la FCVD. Pour être clair, l'accréditation est une démarche volontaire et non obligatoire et les seuls médecins qui en tirent des avantages financiers sont les médecins engagés. Ceux qui travaillent dans la FCVD, selon leur mode d'exercice, soit le font de façon bénévole, soit touchent une indemnité de perte d'activité. Il est temps maintenant de passer au véritable objectif de l'accréditation et de faire le travail nécessaire pour l'obtenir: mettre en œuvre les recommandations émises par la FCVD, évaluer sa pratique et signaler les événements porteurs de risques (EPR). Rappel: ce que l'on appelle un EPR est la séquence d'événements qui auraient pu conduire à une complication (événement indésirable grave ou EIG) et qui s'est heureusement interrompue avant la survenue de celle-ci. C'est en identifiant des EPRs que l'on pourra produire des recommandations appropriées et diminuer la sinistralité chirurgicale.

En pratique, pour l'année qui suit votre demande d'engagement et qui devrait aboutir à un premier certificat d'accréditation, il vous est demandé de déclarer trois événements porteurs de risque (EPR) dont au moins un "ciblé". Cette déclaration se fait par l'intermédiaire du portail de la HAS et toutes les aides à la déclaration y sont détaillées. Vous pourrez trouver également les mêmes informations sur notre site FCVD (www.chirurgie-viscerale.org). La gestion des EPRs est de la responsabilité de l'organisme agréé. Celle des EIG se met en place à l'Institut de Veille Sanitaire (InVS). Nous sommes conscients que le distinguo entre EPR et EIG n'est pas toujours évident et sommes prêt à mettre tout en œuvre pour vous faciliter la tâche. D'ici la fin du mois de juin, pour être en mesure de fournir à plus de 700 médecins engagés dans l'accréditation un certificat à la date anniversaire de leur engagement il faudra valider et enregistrer dans la base HAS plus de deux milles EPR déclarés, ce qui veut dire analyser au moins le double de déclarations ! L'analyse d'une déclaration prend entre 20 minutes et plus d'une heure. Elle doit parfois être analysée entre plusieurs experts. En parallèle, il sera également nécessaire de suivre le parcours de chaque médecin engagé de façon à vérifier que les outils d'évaluation et de formation qui doivent accompagner l'accréditation sont effectivement mis en œuvre. Cela fait aussi partie des exigences de l'Accréditation.

Conscients des difficultés dans la compréhension de ce qui vous est demandé et dans la mise en œuvre de cet engagement nous resterons à votre écoute pour faciliter votre accréditation. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et propositions pour faciliter votre et notre travail. Nous sommes par exemple disposés à organiser des sessions d'information et de formation dans vos régions ou sur le plan national comme nous avons pu le faire récemment au congrès de l'AFC. Représentant l'ensemble de la profession nous restons également à votre écoute pour des propositions, des sujets de réflexions ou d'études qui pourraient améliorer notre pratique et que nous

pourrions intégrer dans le prochain référentiel risque de la spécialité. Nous serions également sensibles à ce que certains d'entre vous participent avec nous à l'élaboration de ces programmes et vous invitons à vous rapprocher de vos sociétés savantes pour y participer.

Bien Confraternellement.

Le Président

B. MILLAT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Millat', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.